

Intervention de M. Gianfranco Martini
à l'Assemblée de la Société européenne de Culture
(Venice 31 Mars -3 Avril 2005)

Développer la démocratie locale

Je remercie vivement la Société de Culture et sa Secrétaire générale de l'aimable invitation qu'elle a voulu m'adresser pour me permettre de prendre la parole à cette Session plénière.

Je suis ici sous une «triple casquette». En tant que membre de la Direction Nationale de l'AICCRE (Section Italienne du Conseil des Communes et des Régions d'Europe), en tant que membre de la Direction de l'Institut International Jacques Maritain et, finalement, en tant que Président de l'Association du Conseil de l'Europe, laquelle réunit, en les coordonnant, les Agences de la Démocratie Locale, qui opèrent actuellement dans les Pays de l'ex Yougoslavie, sans parler de ma qualité de membre de la S.E.C.

Tous les trois rôles font référence à l'activité de celle-ci: le Conseil des Communes et des Régions de l'Europe a été créé pour aider les collectivités territoriales à s'engager dans la construction d'une Europe fédérale; l'Institut international Jacques Maritain s'inspire, dans son activité, des principes personalistes et de la pensée de Jacques Maritain qui, dans son livre « L'homme et l'Etat » fait référence aux « minorités prophétiques de choc » et certainement la Société européenne de Culture appartient à ces minorités courageuses et très actives; enfin, les Agences de la Démocratie locale ont pour mission de rapprocher progressivement les Pays balkaniques de l'Union Européenne, de promouvoir la démocratie et de faire respecter les droits de l'homme et des minorités.

Après ces précisions, je ferai quelques réflexions personnelles sur l'Europe des villes et des collectivités locales.

Nous vivons dans une société globalisée, mais il faut être conscient que la mondialisation, à côté d'avantages certains, est à l'origine aussi de quelques risques dus à la tendance générale à l'homogénéisation; celle-ci peut mettre en danger, entre autres, les identités locales.

En conséquence l'Europe, engagée dans le processus de son unification politique, doit être très attentive à respecter et même à récupérer les identités locales. C'est pour cette raison que nous voulons une Europe « fédérale », qui conçoit la société humaine partagée en différents niveaux institutionnels, comprenant des Municipalités, des Provinces, des Départements, des County Councils et des Régions, de sorte que le pouvoir ne réside pas exclusivement dans les autorités centrales et dans les gouvernements.

Evidemment, ces Institutions territoriales présentent des différences entre elles, mais l'Europe est caractérisée historiquement par les différences, qui ne sont pas un défaut mais une valeur, à condition qu'elles soient inscrites dans un cadre unitaire.

L'Europe - a dit Romano Prodi, ancien Président de la Commission Européenne - est un «ensemble de minorités», et le fédéralisme, même s'il peut être structuré politiquement et juridiquement d'une façon différente d'un Pays à l'autre (les Etats-Unis, l'Amérique, la République Fédérale d'Allemagne, le fédéralisme canadien, belge ou indien), reste marqué par l'exigence de l'unité dans la diversité, d'autant plus que le fédéralisme n'est jamais une réalité statique mais bien dynamique, où le centre et la périphérie ont, alternativement, le poids majeur.

L'Europe actuelle est encore, en partie, liée à l'héritage de nostalgie du Traité de Westphalie, avec la priorité absolue qu'elle a reconnue aux Etats nationaux et souverains, mais en même temps elle est aussi en marche vers le fédéralisme dont certains aspects essentiels sont déjà présents: par exemple, une Cour de Justice pour toute l'Union, l'euro, les ressources propres, les règlements qui s'appliquent directement sans besoin d'être préalablement reçus par la loi des Etats.

D'autre part, malheureusement, on ne peut pas aujourd'hui parler d'une politique étrangère, de sécurité et de défense vraiment européenne et commune, ce qui réduit de beaucoup et parfois annule toute capacité de l'Europe d'influencer les événements mondiaux et les relations internationales.

Cette situation se répercute négativement aussi sur l'image de l'Europe vis-à-vis de ses citoyens qui ont du mal à comprendre et à se passionner pour le processus de l'unification, d'autant plus qu'ils n'y participent pas, alors qu'ils sont les destinataires d'une information insuffisante et parfois incorrecte, offerte par les medias, l'école, les forces politiques et sociales.

Le choix fondamental est donc entre une Europe intergouvernementale, où les sujets actifs restent en priorité les Etats (dans le langage juridique, les Etats-personne, pas les Etats en tant que réalités complexes) et une Europe fédérale, avec son articulation institutionnelle à plusieurs niveaux, où les différentes institutions territoriales ont leur pouvoir, leur domaine de compétence, leur espace de participation.

Etant donné que nous sommes ici dans une Assemblée de la Société Européenne de Culture, laissez-moi dire un mot au sujet de ce qu'on appelle la «culture européenne».

On est habitué à écouter ceux qui nous rappellent toujours que la culture européenne est le résultat de la philosophie grecque, du droit romain, des racines

judéo-chrétiennes, des Lumières, etc. etc. C'est une vérité que personne ne peut contester, mais il s'agit d'un héritage (quel héritage!) du passé. Aujourd'hui, s'agit surtout d'essayer de bâtir une nouvelle culture sur l'héritage du passé, c'est-à-dire la «culture de l'unification européenne», la culture du citoyen «européen» qui s'ajoute à la culture du citoyen italien, français, espagnol, britannique, allemand, polonais, grec, turc, letton, suédois, etc., en un mot, à la culture des citoyens de tous les Pays membres de l'Union. Une entreprise difficile, mais il faut commencer et marquer bien la direction et les instruments de cette tentative indispensable, à laquelle la Société Européenne de Culture œuvre dès son origine.

A cette entreprise, même les collectivités locales et régionales, à côté des écoles, des institutions culturelles, des centres d'étude et d'autres sujets, peuvent apporter leur contribution.

Des collectivités territoriales qui ne sont pas à même seulement de mieux connaître les problèmes de l'Europe, mais aussi, et surtout de participer à son unification politique, outre que économique et monétaire.

Cela étant, il était indispensable d'inventer des structures politiques et juridiques capables de permettre aux collectivités locales et régionales européennes de devenir pour les Institutions européennes des interlocuteurs stables et efficaces. Il y a deux structures en mesure de jouer ce rôle. La première fonctionne à l'intérieur de l'Union Européenne; elle s'appelle Comité des Régions (et des pouvoirs locaux) et a été créée par le Traité de Maastricht. La seconde fait partie du cadre institutionnel du Conseil de l'Europe de Strasbourg et s'appelle Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

Je ne peux pas ici entrer dans les détails des initiatives du Comité des Régions et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux: il suffira de souligner qu'il s'agit de deux organismes consultatifs qui, toutefois, jouent un rôle très important pour

affronter, au niveau européen (des 25 Pays membres de l'Union Européenne et des 46 membres du Conseil de l'Europe), les problèmes de l'autonomie territoriale, des finances, de la participation active, de la démocratie locale et régionale, de l'environnement, mais aussi des initiatives dans le domaine de la culture et de la information européenne. Le soutien que ces deux organismes donnent, à la base, au niveau de la société civile, à la constitution d'une Europe unie dans ses diversités est évident.

Il y a encore un autre domaine où les collectivités territoriales peuvent contribuer à la construction d'une Europe de la démocratie, du dialogue, des droits de l'homme, capable de vivre dans la paix et dans la solidarité. Il s'agit des Agences de la Démocratie locale, créées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui à été cité ci-dessus.

Ces Agences (ADL) sont soutenues par un partenariat de collectivités locales européennes appuyées par des ONG. Elles travaillent maintenant dans les Pays de l'ex Yougoslavie. Après la fin de la guerre yougoslave (1995), alors que des institutions politiques et financières européennes et internationales s'engageaient surtout dans la reconstruction matérielle des zones frappées par le conflit, le Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux se sont posé un problème tout aussi important, celui de recréer un tissu de coexistence pacifique, un dialogue interethnique et interreligieux, un processus démocratique, le respect des droits fondamentaux de l'homme et des minorités, dans des régions détruites si cruellement par la guerre et par la haine entre les différentes populations des Balkans occidentaux.

Actuellement existent 11 ADL, 3 en Croatie, 3 en Bosnie-Herzégovine, 1 en Macédoine, 1 au Monténégro, 2 en Serbie et 1 au Kosovo. Elles travaillent à travers des projets financés par l'UE, par des gouvernements nationaux, par des Villes et

des Régions, par des centres d'études appartenant aussi à l'Europe du Nord, lesquels ont compris que les Balkans n'intéressent pas seulement l'Europe du Sud-Est, (sur laquelle sont centrées l'attention et les initiatives du Pacte de solidarité pour l'Europe du Sud-Est), mais tous les Européens.

Dans l'impossibilité d'entrer dans les détails, je me borne à souligner que les ADL ont donné des résultats plus que satisfaisants, qui ont amené d'autres Pays (l'Albanie), même en dehors des Balkans (la Géorgie), à demander la création d'une ADL.